



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, mardi dix décembre, à dix-huit heures quatre, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en la Salle communautaire de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN,

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Guillon Cottard (Champigny), Brosseron (Chaumont), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry) Pellard (Gisy les Nobles), Goureau (La Chapelle sur Oreuse), Garnier (Michery), Cots (Pailly), Cormerois (Perceneige) Aubert (Plessis St Jean), Dorte, Duval, Lecot (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Gourlin (Serbonnes), Pitou, Geeverding (Sergines), Bardeau P, Bardeau C (Thorigny Sur Oreuse) Spahn, Jordat, Delalleau (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Debuyser (Villeneuve la Guyard), Nezondet (Vinneuf)

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Maire, Brunel (Champigny sur Yonne), Denisot (Compigny), Percheminier, Legay (Courlon Sur Yonne), Brégère, Joly (Pont sur Yonne), Genty (Villemanoché), Regnault, Largillier, Tassinny (Villeneuve la Guyard), Petit (Villeperrot), Noblet (Vinneuf)

Pouvoirs : Monsieur Joly à Monsieur Dorte, Monsieur Largillier à Monsieur Bourreau, Monsieur Petit à Monsieur Laventureux et Madame Noblet à Monsieur Nézondet

Monsieur Jordat a été élu secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18h04

RENDU COMPTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

❖ Décision du Président :

- Reconduction contrat société SEMAT
- Actualisation de la redevance fermage 2019
- Avenant n°2 BOM Services

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019.

Arrivés de Monsieur Bourreau (Villeneuve la Guyard) et Monsieur Gonnet (Evry) à 18h10

1) AFFAIRES GÉNÉRALES

2019.150 Rapport d'activité 2018 de la CCYN

Le Conseil accepte, à la majorité, 2 contre, le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes Yonne Nord tel qu'il est présenté.

2019.151 Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques

Le Conseil accepte, à la majorité, 2 contre et 12 abstentions, la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances

2) FINANCES

2019.152 admissions en non valeur – créances éteintes

Le Conseil approuve, à la majorité, 6 abstentions, l'admission en non valeur des créances éteintes pour la somme totale de 45 176.89 euros, les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6542 du budget 2019.

2019.153 admissions en non valeur - créances compromises

Le Conseil approuve, à la majorité, 8 abstentions, l'admission en non valeur des créances compromises, pour la somme de 64 423.17 euros, les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6541 du budget 2019.

2019.154 Autorisation budgétaire spéciale

Le conseil autorise à la majorité, 3 contre et 2 abstentions, le Président à engager, liquider, mandater les dépenses comme suit :

Chapitre	Dépenses réelles d'investissement Budget 2019	25%
20	25 345,97 €	6 336,49 €
21	44 172,00 €	11 043,00 €
Total		17 379,49 €

2019.155 Indemnité de Conseil

Un élu s'oppose à l'attribution de l'indemnité de Conseil. 8 élus proposent d'attribuer 50 % de l'indemnité de Conseil.

Le vote de l'indemnité de Conseil est allouée à Monsieur Cazenave dans sa totalité (788.73 euros soit 713.58 euros net) à la majorité.

2019.156 Autorisation de cession d'un véhicule

Le Conseil accepte à l'unanimité la vente du véhicule Camion UNIC (IVECO), pour la somme de 3 000 euros.

2019.157 Mise en réforme de véhicules

Arrivé de Monsieur Debuyser (Villeneuve la Guyard) à 18h39

Le Conseil décide, à l'unanimité la mise en réforme des biens suivants :

Compte	N° d'inventaire	Nature de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable
2182	V6	Véhicule CLIO 6870 SM 89	3 000	0
2182	V2	Camion IVECO BOM AG-088-WY	49 092,40	0

Facturation de l'activité périscolaire

Aucune décision n'a été prise pour la facturation de l'activité périscolaire. Ce dossier est reporté.

2019.158 DM 3 budget principal

Le Conseil accepte, à la majorité, 5 contre et 1 abstentions, la décision modificative n°3 du Budget Principal telle que présentée.

3) PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE

2019.159 Convention entre la CAF et la Communauté de Communes Yonne Nord

Le conseil accepte, à la majorité, 1 abstention, le document d'engagement « Labellisation Promeneur Du Net » et la charte des Promeneurs du Net établis par la CAF

2019.160 Adhésion annuelle à l'IREPS

Le Conseil accepte, à la majorité, 1 abstention, l'adhésion à l'IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé) à hauteur de 50 euros concernant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

2019.161 Convention d'application du barème national des participations familiales dans les

Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'application de la grille des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

4) ORDURES MÉNAGÈRES

2019.162 Délimitation hameaux et parcelles suite au changement du zonage pour la TEOM

Le Conseil autorise, à la majorité, 7 contre et 2 abstentions, le Président à communiquer les parcelles et hameaux ainsi que les plans de zonage à la DDFIP89 suite à la délibération n°2019-128 prise par le Conseil lors de la séance du 11 octobre 2019, instituant le zonage de perception de la TEOM. Les parcelles et les hameaux ainsi définis seront inclus dans la mise en place de la nouvelle TEOM 2020.

2019.163 Attribution des marchés d'exploitation des déchèteries communautaires

Les marchés d'exploitation des déchèteries sont attribués comme suit :

lot	désignation	entreprise	Total marché	Total annuel
1	gardiennage, enlèvement, transport et traitement/valorisation des DNR/Encombrants, des déchets verts, bois, des cartons, de la ferraille, des gravats et du placo-plâtre. Mise aux normes de sécurité des déchèteries – mise à disposition des bennes	SEPUR	5 390 688,68 € HT 5 929 757,55 TTC	898 448,12 € HT 988 292,93 TTC
2	enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages et mise à disposition des contenants spécifiques	TRIADIS	812 536,65 €. HT 893 790,31 € TTC	135 422,77 € HT 148 965,05 € TTC
		TOTAL	6 203 225,33 € HT 6 823 547,86 € TTC	1 033 870,89 € HT 1 137 257,98 € TTC

Et autorise le Président à signer tous documents :

Le Conseil Communautaire a pris part au vote à la majorité pour, 2 contre et 7 abstentions.

2019.164 Convention d'accueil des usagers des communes extérieures de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour Villenavotte

Le Conseil accepte, à la majorité, 2 contre et 1 abstention, la convention d'accueil des usagers de la Commune de Villenavotte en déchetterie de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour l'année 2020, pour un coût total de 1 380 euros, La commune de Villenavotte participera à cette dépense à hauteur de 50 % de cette somme.

5) ENVIRONNEMENT

2019.165 Convention relative au schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E) Bassée-Voulzie

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de fixer une participation financière des projets à hauteur de 4 % soit 3 490.20 euros pour la convention de partenariat relative au schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E) Bassée-Voulzie.

6) URBANISME

2019.166 Approbation du PLU de la commune de CHAUMONT, du périmètre délimité des abords du monument historique et suppression de la servitude d'alignement

Le Conseil approuve, à l'unanimité :

- le plan local d'urbanisme de la commune de Chaumont ;
- le périmètre délimité des abords autour de l'Église Notre Dame de Chaumont ;
- la suppression du plan d'alignement ;
- que le périmètre délimité des abords autour de l'Église Notre Dame ne sera exécutoire qu'après création de ce périmètre par arrêté du préfet de Région.

2019.167 Instauration de la déclaration préalable pour l'édification et la modification de clôtures sur la commune de CHAUMONT

Le Conseil décide, à l'unanimité, de soumettre les travaux d'édification de clôtures à la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune de Chaumont, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité forestière ou agricole.

2019.168 Modification du périmètre du droit de préemption urbain sur la commune de CHAUMONT et délégation au Président de l'exercice de ce droit

Le Conseil accepte, à l'unanimité, d'instaurer un droit de préemption urbain sur les zones U et 1AU du PLU de la commune de CHAUMONT.

7) SPORT ET CULTURE

2019.169 Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation de cours en dehors de l'école de musique et de théâtre située à Sergines

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation de cours en dehors de l'école de musique et de théâtre située à Sergines

8) RESSOURCES HUMAINES

2019.170 Modification du tableau des effectifs – création de poste d'adjoint administratif territorial MSAP

Le conseil accepte, à la majorité, 2 contre, la création du poste d'adjoint administratif territorial MSAP à compter du 1^{er} février 2020.

2019.171 Modification du tableau des effectifs – création de poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

Le Conseil accepte, à la majorité, 4 contre et 4 abstentions, la création de poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2020.

2019.172 Transfert de personnel dans le cadre de l'externalisation du service » déchets » - collecte des déchets ménagers et déchetteries

Le Conseil accepte, à la majorité, 2 contre, 3 abstentions, le transfert de personnel dans le cadre de l'externalisation du service » déchets » - collecte des déchets ménagers et déchetteries.

2019.173 Prime de service pour la filière médico-sociale

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la prime de service pour la filière médico-sociale.

2019.174 Organisation des services CCYN-dispositions et règlements divers

Le Conseil accepte, à l'unanimité, les règlements organisant les services de la CCYN :

- le règlement des congés
- les dispositions « durée du travail et horaires »
- les dispositions diverses
- la charte de confidentialité

2019.175 Remboursement des frais de mission

Le Conseil accepte, à la majorité, 1 abstention, les remboursements des frais de mission.

La séance est levée à 20h25

Fait à Pont sur Yonne le 11 décembre 2019 pour affichage
Le Président
Thierry SPAHN

